# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### **RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2022**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-244200895-20221215-22 12 02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022 Affichage : 20/12/2022

Délibération n°22-12-02

L'an deux mille vingt-deux et le 15 décembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Malleval sous la présidence de M. Serge RAULT, Président,

Nombre de membres en exercice : 35 27 Nombre de membres présents Nombre de votants 32 18 Quorum

Date de la convocation 07 décembre 2022

**Objet: Finances - Décisions modificatives** 

**DÉLÉGUÉS PRÉSENTS:** 

BESSEY: M. Charles ZILLIOX -LA CHAPELLE-VILLARS: M. Jacques BERLIOZ -

CHAVANAY: M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN.

Mme Brigitte BARBIER (Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET) -

CHUYER: Mme Béatrice RICHARD (Pouvoir de M. Philippe BAUP) -

LUPÉ: M. Farid CHERIET -

MACLAS: M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -

Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -MALLEVAL:

PÉLUSSIN: M. Michel DEVRIEUX (Pouvoir de Mme Agnès VORON),

M. Stéphane TARIN (Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE) -

M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -ROISEY: Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -SAINT-APPOLINARD:

SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE: M. Jean-Louis POLETTI (Pouvoir de Mme Sylvie GUISSET) -

SAINT-PIERRE-DE-BOEUF: M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -

VÉRANNE : M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -VÉRIN: Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

**DÉLÉGUÉS EXCUSÉS:** 

CHAVANAY : M. Jean-Baptiste PERRET (Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER) -

M. Philippe BAUP (Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD) -CHUYER:

PÉLUSSIN: Mme Franceline COMAS,

Mme Agnès VORON (Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX), Mme Martine JAROUSSE (Pouvoir à M. Stéphane TARIN) -

SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE: Mme Sylvie GUISSET (Pouvoir à M. Jean-Louis POLETTI) -

**DÉLÉGUÉS ABSENTS:** 

PÉLUSSIN: M. Jean-François CHANAL, Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.

#### DM n°3 Budget général

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Intégration des études ViaRhôna du chapitre 20 au chapitre 21,

Annulation pour trop facturé sur exercice antérieur à la SPL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22\_12\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022 Affichage : 20/12/2022

		DM 3 budget	t Général					
section	chapitre	compte	Libéllé	BP 2022	DM 1	DM 2	DM 3	Total Budget 2022
DI	041	2151	Réseaux de voirie	0,00€			1 000,00 €	1 000,00 €
RI	041	2033	Frais d'insertion	0,00€			1 000,00 €	1 000,00 €
DF	67	673	Annulation de titres sur exercices antérieurs	1 000,00 €			1 000,00 €	2 000,00 €
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	075	Dépenses	1 200,00				
DF	022	022	imprévues	40 000,00 €		-36 000,00 €	-1 000,00 €	3 000,00 €

#### DM n°3 Budget déchets ménagers

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Intégration des études de la déchèterie du chapitre 20 au chapitre 23.

section		DM 3 Déchet	DM 3 Déchets ménagers							
	chapitre	compte	Libéllé	BP 2022	DM 1	DM 2	DM 3	DM 4	Total Budget 2022	
DI	041	2312	Terrains	0,00€			54 000,00 €		54 000,00 €	
RI	041	2031	Frais d'études	0,00€			54 000,00 €		54 000,00 €	

## DM n°3 Budget Eau

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Intégration des études suite au schéma directeur d'eau potable du chapitre 23 au chapitre 20.

		DM 3 budget	Eau		- S- III			
section	chapitre	compte	Libéllé	BP 2022	DM 1	DM 2	DM 3	Total Budget 2022
			Frais					
DI	20	2031	d'études	91 019,11 €			80 000,00€	171 019,11 €
			concessions					
			et droits					
RI	20	2051	assimilés	0,00€			11 500,00 €	11 500,00 €
			Installation					
RI	23	2315	s en cours				68 500,00€	68 500,00€

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver ces décisions modificatives.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve la décision modificative n°3 du budget général,
- Approuve la décision modificative n°3 du budget déchets ménagers,

Approuve la décision modificative n°3 du budget eau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22 12 02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022 Affichage : 20/12/2022

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Serge RAULT/

Secrétaire de séance

Patrick MÉTRAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22\_12\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Affichage : 20/12/2022